



Le Maire de la Commune de Maurecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2211-1 et L 2213-1 à L 2213-3,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, relative à des travaux de mise en souterrain des réseaux Enedis et Télécom dans la rue de Pontoise à Maurecourt,

Considérant qu'il s'avère nécessaire afin de réaliser cette intervention, d'interdire le stationnement et la circulation dans la rue de Pontoise pendant la durée des travaux sur la section comprise entre le carrefour de la rue du Général de Gaulle et de la rue de Pontoise et le carrefour de la rue de Pontoise et de la Sente des Basses Vignes à Maurecourt.

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 25 avril 2026 de 8h00 à 17h00 suivant l'avancement des travaux, le stationnement et la circulation seront interdit dans la rue de Pontoise à Maurecourt, sur la portion comprise entre le carrefour de la rue du Général de Gaulle et le carrefour de la Sente des Basses Vignes à Maurecourt afin de permettre à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES d'intervenir pour des travaux de mise en souterrain des réseaux Enedis et Télécom. Tout véhicule gênant, contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 2 : Du lundi 23 décembre 2025 au vendredi 03 janvier 2026, les travaux seront suspendus en raison des fêtes de fin d'année. La circulation et le stationnement dans la rue de Pontoise seront temporairement autorisés durant cette période.

Article 3 : L'entreprise chargée des travaux :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
44bis avenue des Châtaigniers
95150 TAVERNY

aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, de jour et de nuit, sur le domaine public. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière sera conforme aux dispositions alors en vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974.

Article 4 : Monsieur le directeur Général des Services de la Mairie, Madame Le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, Monsieur Le Commissaire de Police de CONFLANS SAINTE HONORINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

Fait à MAURECOURT, le 06 novembre 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué aux Travaux, à la Voirie,
à l'Assainissement et à la Sécurité



Département Daniel WOTIN
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye - Canton de Conflans-Sainte-Honorine
1, rue du Maréchal Leclerc - 78780 Maurecourt - Téléphone : 01 39 70 23 20 - Courriel : accueil@ville-maurecourt.fr